

sol ontarien. Une occasion superbe se présentait à lui, depuis quelques années, de faire un geste digne des Elgin, des MacDonald, des Blake; il ne l'a pas voulu. Plutôt que de mater les orangistes et leurs alliés catholiques, il s'est laissé dominer par eux. Qu'il en porte toute la responsabilité, comme ses adversaires politiques doivent porter l'ignominie d'une attitude analogue à la sienne.

* * *

SOYONS UNIS !

Qu'on nous permette une allusion discrète à la division qui semble exister au sein des Canadiens-français de l'Ontario.

Des événements récents peuvent porter à croire que la minorité canadienne-française, aux prises avec de puissants ennemis, soustrait à la cause nationale un zèle énergique pour le mettre au service d'une futile guerre intestine. Il n'en est rien. L'agitation que certains esprits remuants tentent de créer, dans un but qui n'a rien de louable, n'atteint pas la masse. Le peuple, à Ottawa et dans toutes les parties de la province, n'est guère édifié du spectacle que présentent quelques hommes en train de vider leurs querelles personnelles aux dépens de la cause nationale.

"Cessons nos luttes fratricides; unissons-nous." Cette parole de Mercier, tout le monde l'approuve; personne n'y conforme ses actions. On veut la cessation des hostilités chez nos adversaires, au lieu de la vouloir chez nous d'abord.

Grande est la responsabilité des fomentateurs de discordes, qui, au moment même où la lutte pour la revendication de droits sacrés atteint son point culminant, sèment la division dans les rangs, font montre d'un déplorable manque de tact, ne visent qu'au rassasiement de basses rancunes.

Aux yeux de la généreuse province de Québec, qui depuis quelques années manifeste un intérêt si touchant et si réconfortant à la minorité ontarienne, les bruits discordants de ces derniers temps ont certainement été le sujet d'une profonde douleur. Avez-vous jamais vu des frères se chamailler quand le feu fait rage sous le toit qui les abrite ?

Avec un peu plus de tact d'une part et un peu moins de jalousie de l'autre, le tout assaisonné d'un patriotisme plus pratique, les incidents regrettables que nous dé-

plorons, incidents susceptibles de répercussion funeste, ne se produiraient pas.

* * *

LE CROISÉ.

Le "Croisé", bulletin d'action sociale catholique publié à Québec, sous l'habile direction de Monsieur Amédée Denault, vient d'entrer dans sa quatrième année. Modeste, mais énergique, il a combattu les bons combats avec zèle et compétence depuis trois ans. Il convient de le féliciter de l'œuvre d'assainissement religieux, moral et national qu'il a poursuivie. Continuer à marcher dans la voie qu'il s'est tracée, telle est son intention ferme, au début de sa quatrième année. Bravo! Décidément, la petite "Étincelle" que certains croyaient jadis éteindre et qui donna naissance au "Croisé" est en train de faire long feu.

CONDOLEANCES.

St-Laurent, 14 sept. 1913.—A une assemblée régulière des membres de ce conseil, tenue le 14 septembre courant, il a été proposé par le Dr E. Gauthier, secondé par Félix Dallaire et unanimement résolu: qu'une résolution de condoléances soit votée et adressée à Jos ph Blanchet, à l'occasion de la mort de son épouse; et que copie de la présente résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication.

DR E. GAUTHIER,
secrétaire.

—o—

Cacouna, 22 sept.—A une assemblée des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil de Cacouna, No 111, la résolution suivante a été adoptée: Proposé par Thos. Dionne, secondé par Ernest Larouche: que ce conseil déplore profondément la mort de son dévoué président, M. Paul Dionne, un des plus anciens et des plus dévoués membres de ce conseil, décédé samedi, le 13 sept; qu'ils désirent exprimer leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée et que copie de la présente résolution lui soit envoyée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour y être publiée.

JOS. LAROUCHE,
secrétaire.

—o—

Windsor, 18 sept. 1913.—A une assemblée des membres de l'Union St-Joseph, conseil No 89 de Windsor, tenue le 16 sept., il fut proposé par M. Philippe Ladouceur, secondé par M. France Dennis, que ce conseil a appris avec regret la mort d'un de ses plus anciens membres et fondateurs en la personne de M. Francis Janisse.

En cette occasion, ils offrent leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée.

Que ce conseil autorise son trésorier à payer cinq (5) messes privilégiées pour le repos de l'âme du défunt.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille, et au "Prévoyant" pour publication.

J. M. GIGNAC,
secrétaire.

—o—

Arnprior, 28 sept. 1913, Conseil local No 5.—Proposé par Joseph Chambout, secondé par Charles Chenier, qu'un vote de condoléances soit offert à M. Emile Desjardins, pour la perte de son fils, Alcide, et que copie de cette résolution soit transmise à la famille du défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

RAOUL DESJARDINS,
percepteur.

REMERCIEMENTS.

St-Damase, 14 sept. 1913.—Je n'ai que des félicitations à adresser à l'Union St-Joseph du Canada pour la générosité avec laquelle elle a agi envers moi pendant ma maladie. J'ai reçu \$75.00 de bénéfices, et vous envoie mes meilleures remerciements.

MICHEL OUELLET.

—o—

Lambton, 13 septembre 1913.—J'accuse réception de votre chèque, en date du 3 septembre courant, au montant de \$20.00 pour bénéfices en invalidité. Mille remerciements à notre belle société pour la protection qui m'a été donnée depuis 7 ans.

Il me semblait que je faisais un mauvais placement à venir au mois de décembre 1906; depuis, j'ai retiré, en secours de maladie et invalidité, \$350.00. Je ne saurais trop encourager mes amis à faire partie de notre société, l'Union St-Joseph du Canada. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir publier dans le "Prévoyant" ce certificat.

JEAN GUILMETTE.

—o—

Montréal, 30 août 1913.—Mes sincères remerciements pour le chèque reçu aujourd'hui, au montant de \$21.42.

Veillez, s'il vous plaît, publier cette lettre dans votre "Prévoyant."

DAME JOS. PILON.

—o—

Montréal, 1 oct. 1913.—Veillez agréer nos plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée dans le règlement de la réclamation pour le décès de notre cher fils, J. V. E. Leveillé, percepteur de l'Union St-Joseph du Canada du bureau de perception de la paroisse St-Jacques, et veuillez insérer dans le prochain numéro du "Prévoyant" nos félicitations pour cette belle et noble Société canadienne-française et catholique, l'Union St-Joseph du Canada.

FAMILLE F. LEVEILLÉE

—o—

Gracefield, 7 sept. 1913.—Je suis prié, de la part de M. Thomas Clément père, de vous présenter ses remerciements pour la somme de \$1,000.00, reçue en paiement pour sa réclamation au sujet de la mort de son fils, F. X. Romain Clément.

EPHREM DUPRAS,
percepteur.

—o—

North Bay, 1 octobre 1913.—J'offre de sincères remerciements à l'Union St-Joseph du Canada, pour l'empressement

avec lequel elle m'a payé la somme de cent piastres à la suite de la mort de mon épouse. Et, je recommande fortement aux Canadiens-français d'Ontario d'entrer dans cette société mutuelle, l'une des mieux administrées du pays.

WILLIAM LEDUC.

—o—

Hull, 9 septembre 1913.—J'accuse réception de votre chèque de \$1,000.00 en règlement de ma réclamation au sujet du décès de mon époux. Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour l'immédiate attention que vous avez apportée au paiement de cette réclamation.

Je désire aussi remercier votre conseil Notre-Dame de Hull No 2 pour les paiements exacts et prompts qu'ils m'ont faits durant la maladie de mon époux. Je tiens à faire publier dans votre Journal officiel "Le Prévoyant" mon estime et ma reconnaissance envers l'Union St-Joseph du Canada et vous prie de me croire,

Votre toute obligée,

MME HENRI CHARTRAND-THIVIERGE.

—o—

Hull, 22 septembre 1913.—Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour le chèque de \$100.00 que je viens de recevoir en règlement de ma réclamation au sujet du décès de mon épouse, laquelle réclamation a été promptement payée.

J.-BTE LEGAULT.

—o—

Hull, 22 septembre 1913.—J'accuse réception de votre chèque au montant de \$1,000.00 en règlement de ma réclamation par suite du décès de mon époux, Henri Chartrand, porteur de la police No 189, laquelle m'a été promptement payée et pour laquelle je vous prie de recevoir mes sincères remerciements et me croire,

Votre toute dévouée,

DIANA THIVIERGE.

—o—

Hull, 22 Sep. 1913.—J'accuse réception de votre chèque au montant de \$500.00 en règlement de ma réclamation au sujet du décès de mon fils, Honorius, laquelle a été promptement payée, et pour laquelle je vous prie de recevoir mes sincères remerciements et me croire,

Votre tout dévoué,

JOSEPH NORMAND.

—o—

Edmundston, 12 sept. 1913.—C'est avec la plus vive reconnaissance que je m'empresse de remercier les officiers de l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude dont ils ont fait preuve, en me faisant remettre, par M. Auguste Bérubé, percepteur et agent pour le bureau No 544 d'Edmundston, un chèque de \$115.00 comme premier versement en rapport avec ma réclamation de \$1,500.00, pour le décès de mon regretté époux, William François Bourgoin; et cela deux semaines seulement après avoir produit les preuves justificatives.

Je prie bien sincèrement tous mes bons compatriotes de s'enrôler dans cette belle et noble Société catholique et canadienne-française, l'Union St-Joseph du Canada, qui vient si bien en aide à ceux que la Providence éprouve.

Avec prière de publier ces lignes dans le "Prévoyant" d'octobre.

Et vous obligerez votre toute respectueuse.

MME ANAIS BOURGOIN, née Collin.